



*Accueillante
et belle à vivre*

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Du 26 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 novembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gelais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Gérard, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 18 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 15

Votants : 15

Présents : M. Gérard BOBINEAU, Mme Sylvette GONORD, M. Thierry GARNIER, M. Laurent CARIO, Mme Michèle GIRAUD, Mme Valentine NESPOUX, Mme Audrey SAPIN, M. Mathieu BOUGRAND, Mme Anne CHAMPION, M. Matthias NAUDON, Mme Céline JEAN-BAPTISTE, Mme Vanessa MOUROT, M. Jérôme GILQUIN, M. Daniel RENAUD, M. Jean-Claude PREVOTE.

Absents excusés : /

Absents : M. Jonathan JUBIEN, M. Fabrice GUERIT.

Pouvoirs : /

Mme Audrey SAPIN est nommée Secrétaire de Séance.

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024
3. Décisions du Maire
4. **DELIBERATION N°52-2024** : AJUSTEMENT PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
5. **DELIBERATION N°53-2024** : AJUSTEMENT PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FEDER 2021/2027
6. **DELIBERATION N°54-2024** : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'AMENAGEMENT ET L'ACHAT DE BANCS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU CIMETIERE COMMUNAL
7. **DELIBERATION N°55-2024** : MARCHES PUBLICS - ACHAT DE DEFIBRILLATEURS ET CONSOMMABLES ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE D'UN PARC DE DEFIBRILLATEURS

8. **DELIBERATION N°56-2024** : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET
9. **DELIBERATION N°57-2024** : MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE
10. **DELIBERATION N°58-2024** : VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE PARTICIPATION ANNUELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECHIRE, SAINT-GELAIS ET SAINT-MAXIRE
11. **DELIBERATION N°59-2024** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL EN FAVORISANT LES PRATIQUES D'EVEIL SENSORIEL
12. **DELIBERATION N°60-2024** : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'ACHAT DE 3 TABLES DE PIQUE-NIQUE
13. **DELIBERATION N°61-2024** : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD79 POUR LE SPECTACLE DU MARCHE DE NOEL

Informations diverses

Le procès-verbal du 24 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que les deux dernières délibérations sont ajoutées à l'ordre du jour.

Décisions du Maire

008-2024	Décision de signer le devis relatif au module enfance	1 920€	25/10/2024
009-2024	Décision de signer le devis relatif à la signalétique	1 680€	16/10/2024
010-2024	Décision de signer le devis relatif à la couverture Eglise + Fuite Ecole	1 284€	09/11/2024
011-2024	Décision de déclarer sans suite le marché relatif à la réhabilitation de la boulangerie pour motif d'intérêt général		23/11/2024

DELIBERATION N°52-2024 : AJUSTEMENT PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite pour le projet d'aire d'accueil pour camping-car au titre du PACT 3 de la Communauté d'Agglomération de Niortais. Le montant demandé était de 26 057.60€ HT.

D'autres demandes ont également été faites auprès d'autres fonds.

Par la présente il convient d'ajuster le plan de financement qui avait été adopté le 25 juin 2024 de la manière suivante :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Pourcentage
Travaux	86 858.67€	104 230.40€	Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3	22 900.53€	26.37%
			Département des deux Sèvres Fonds de solidarité départementale pour les communes	26 057.60€	30%
			Communauté d'Agglomération du Niortais Volet territorial du FEDER 2021/2027	15 000€	17.26%
			Autofinancement	22 900.54€	26.37%
TOTAL	86 858.67€	104 230.40€		86 858.67€	100%

Ainsi, une demande de subvention est faite au titre des axes 1 et 2 du PACT 3^{ème} génération de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 22 900.53€.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le réajustement de la présente demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter le réajustement du plan de financement ci-dessus,
- solliciter une subvention de 22 900.53€ au titre des axes 1 et 2 du PACT 3^{ème} génération de la Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°53-2024 : AJUSTEMENT PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS FEDER 2021/2027

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite pour le projet d'aire d'accueil pour camping-car au titre du fonds FEDER 2021/2027.

D'autres demandes ont également été faites auprès d'autres fonds.

Par la présente il convient d'ajuster le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Pourcentage
Travaux	86 858.67€	104 230.40€	Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3	22 900.53€	26.37%
			Département des deux Sèvres Fonds de solidarité départementale pour les communes	26 057.60€	30%
			Communauté d'Agglomération du Niortais Volet territorial du FEDER 2021/2027	15 000€	17.26%
			Autofinancement	22 900.54€	26.37%
TOTAL	86 858.67€	104 230.40€		86 858.67€	100%

Ainsi, une demande de subvention est faite au titre de l'OS 5 du volet territorial du fonds FEDER 2021/2027 pour un montant de 15 000.00€.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le réajustement de la présente demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter le réajustement du plan de financement ci-dessus,
- solliciter une subvention de 15 000.00€ au titre du fonds FEDER 2021/2027,
- à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°54-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'AMENAGEMENT ET L'ACHAT DE BANCS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Gelais s'est engagée depuis plusieurs années dans la valorisation de son cadre de vie afin de préserver les Trames Verte, Bleue et Noire qu'elle met en valeur.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la rénovation du cimetière de la commune.

Celui-ci se constitue de deux espaces bien distincts.

Le vieux cimetière, très minéral, est marqué par une accumulation parfois anarchique de tombes très anciennes certaines sont depuis longtemps en fin de concession.

Le cimetière neuf est occupé en son tiers et est déjà végétalisé en partie.

Dans le cadre du verdissement et de la politique en faveur du cadre de vie, un plan d'aménagement important a été élaboré par la commune.

Le plan d'aménagement prévoit :



- Dans le vieux cimetière
la récupération en 2024 d'un espace autour de 40 tombes échues dans le vieux cimetière,
la création dans cet espace d'un espace fleuri, avec des arbres, quelques stèles mémoires et des bancs,

- Dans le cimetière neuf :
la création d'un cimetière naturel dans la moitié du cimetière neuf, avec un plan massif de végétalisation et de plantation, avec un règlement particulier,
l'installation d'un espace mémoriel avec les stèles remarquables récupérées dans l'ancien cimetière,

- dans tout le cimetière :
la poursuite du verdissement du cimetière,
l'équipement de bancs et de poubelles,
un panneau pédagogique sur les raisons du verdissement d'un cimetière, les gestes à adopter, le plan du cimetière et les éléments patrimoniaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit présente demande de subvention au titre des axes 1 et 2 du PACT 3 pour l'achat de matériels et de 7 bancs qui seront installés dans le cimetière.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Pourcentage
Matériels pour la réalisation des travaux : 1 453.85€ HT 1 744.62€ TTC 7 bancs : 2 765.47€ HT 3 318.57€ TTC	4 219.32€	5 063.19€	Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3	2 109.66€	50%
			Autofinancement	2 109.66€	50%
TOTAL	4 219.32€	5 063.19€		4 219.32€	100%

Ainsi, une demande de subvention est faite au titre des axes 1 et 2 du PACT 3^{ème} génération de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 2 109.66€.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la présente demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter le plan de financement ci-dessus,
- solliciter une subvention de 2 109.66€ au titre des axes 1 et 2 du PACT 3^{ème} génération de la Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°55-2024 : MARCHES PUBLICS - ACHAT DE DEFIBRILLATEURS ET CONSOMMABLES ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE D'UN PARC DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de massifier leurs volumes et de bénéficier de tarifs avantageux pour la fourniture de défibrillateurs et consommables et la maintenance d'un parc de défibrillateurs, la CAN et plusieurs communes membres de l'agglomération ont souhaité constituer un groupement de commandes.

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération.

D'ores et déjà, un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs existe depuis 2020 et il est proposé de le relancer, le marché actuel prenant fin.

Ce précédent groupement de commandes a permis l'achat, pose et suivi de 126 défibrillateurs sur 26 communes membres de la CAN.

Pour le nouveau groupement de commandes presque une trentaine de communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt d'y participer.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa notification.

Chaque membre, pour sa part, s'engage à respecter les obligations décrites dans la convention.

Le marché proposé sera décliné en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture de défibrillateurs et consommables
Estimation montant maximum : 130 000 € HT sur 4 ans
- Lot 2 : Maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs
Estimation montant maximum : 70 000 € HT sur 4 ans

Il s'agira d'un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Gelais au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs et consommables et la maintenance préventive et curative d'un parc de défibrillateurs et la convention constitutive de ce groupement ;
- D'Approuver les caractéristiques essentielles du marché à passer ;
- D'autoriser le coordonnateur à signer le marché.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°56-2024 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial dans sa séance du 12 novembre 2024,

Monsieur le Maire expose qu'il convient :

- d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif à compter du 2 décembre 2024 de 21h00 à 26h40 hebdomadaire. L'objectif est de permettre à l'agent d'une part de poursuivre sur des missions administratives et d'autre part de tenir l'Agence Postale Communale.
- De supprimer le poste d'adjoint administratif relatif à l'Agence Postale Communale dont le temps de travail hebdomadaire est de 20h00 à partir du 1^{er} décembre 2024,

Le tableau des effectifs à la date du 26 novembre 2024 est le suivant :

Filière administrative		ETP	Prévu	Pourvu
Attaché	35/35	1,00	1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	26.40/35	0,75	1	1
Adjoint administratif				
<i>Suppression à partir du 1/12/2024</i>	20/35	0,57	4	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35	1,00	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	31/35	0,89	1	1
Filière animation				
Animateur principal 1 ^{ère} classe	35/35	1,00	1	1
Adjoint d'animation	35/35	1,00	1	1
Adjoint d'animation	35/35	1,00	1	1
Adjoint d'animation	23.58/35	0.67	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35/35	1,00	1	1
Filière technique				
Adjoint technique	25.5/35	0.73	1	1
Adjoint technique	30.15/35	0,86	1	1
Adjoint technique	35/35	1,00	1	1
Adjoint technique	30/35	0,86	1	1
Adjoint technique	35/35	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	30.29/35	0,87	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	33.49/35	0,96	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	32/35	0.91	1	1
Agent de maîtrise principal	35/35	1,00	1	1
		15,19	18	18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- de valider l'augmentation du temps de travail d'un agent passant de 21h00 à 26h40 hebdomadaire à compter du 2 décembre 2024,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif à 20h00 hebdomadaire à partir du 1^{er} décembre 2024,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

La délibération n°57-2024 : MODIFICATION HORAIRE D'OUVERTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE est retirée de l'ordre du jour.

DELIBERATION N°57-2024 : VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE PARTICIPATION ANNUELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECHIRE, SAINT-GELAIS ET SAINT-MAXIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'a été institué un Syndicat Intercommunal à vocation multiple entre les communes de Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire (SIC). Chaque commune contribue aux dépenses d'administration générale du syndicat.

Le Syndicat Intercommunal demande un complément de participation annuelle pour la commune de Saint-Gelais qui s'élève à 10 000 euros pour le mois de décembre. Ce complément indemnitaire était déjà prévu au budget.

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider le versement au Syndicat Intercommunal par la Commune de Saint-Gelais de la somme de 10 000 euros au titre du complément de participation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- valider le versement au Syndicat Intercommunal par la Commune de Saint-Gelais de la somme de 10 000 euros au titre du complément de participation annuelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°58-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES POUR DEVELOPPER LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL EN FAVORISANT LES PRATIQUES D'EVEIL SENSORIEL

Monsieur le Maire indique qu'en 2025, le réseau des Relais Petite Enfance Sud Deux Sèvres souhaite proposer un second forum des assistantes maternelles ayant pour fil conducteur : la sensorialité.

Dans le but de sensibiliser les professionnels du territoire à cette thématique et d'encourager leur participation à l'événement prévu en octobre 2025, le Relais Petite Enfance souhaite enrichir les compétences des professionnels de l'accueil individuel par le biais de rencontres innovantes axées sur l'éveil sensoriel, artistique et culturel des enfants.

Pour garantir que tous les professionnels du territoire puissent profiter de ces rencontres, plusieurs sessions itinérantes seront organisées dans les cinq communes, autour des sens : odorat, ouïe, goût, toucher, vue et proprioception.

- ateliers d'explorations sonores avec des instruments proposés en sono thérapie à Saint Maxire,
- découvertes sensorielle de la matière au travers d'ateliers barbotine à Saint Gelais
- explorations Montessori en extérieur au contact direct de la nature à Echiré
- rencontres autour de la pédagogie Reggio utilisant du matériel naturel à Saint Rémy
- rencontres culturelles et sensorielles à Villiers-en-Plaine

La responsable du RPE suivra une initiation pour proposer des ateliers d'éveil artistique ECLA afin de proposer des ateliers qui intègre l'éveil sensoriel, permettant aux enfants d'expérimenter les textures, les formes et les couleurs dans leur environnement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente demande de subvention.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Services extérieurs	2662.80 €	Subvention d'exploitation	
		→ Commune	532.80 €
		→ Caf FPT	2130.00 €
Total	2662.80 €	Total	2662.80€

Ainsi, il est demandé à la CAF des Deux-Sèvres une subvention d'un montant de 2130.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- valider la demande de subvention d'un montant de 2 130.00€ auprès de la CAF des Deux-Sèvres,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°59-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACT 3 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS POUR L'ACHAT DE 3 TABLES DE PIQUE-NIQUE

Monsieur le Maire indique que la commune de Saint-Gelais s'engage depuis plusieurs années à la valorisation du Parc de la Futaie. A ce titre, plusieurs plantations de haies ont été faites, une base de canoé a été aménagée, une guinguette estivale installée.

La commune a décidé d'installer un espace de jeux pour les enfants. A ce titre une demande de subvention a été présentée pour l'achat des jeux et d'une table au titre du PACT 3.

Aujourd'hui la commune de Saint-Gelais souhaite investir dans 3 tables de pique-nique car les 5 présentes actuellement ne sont pas suffisantes notamment car elles servent à la guinguette l'été, aux autres visiteurs, ne laissant ainsi aucune table dans le cadre de l'installation des futurs jeux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente demande de subvention au titre de l'axe 1 du PACT3.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	Pourcentage
3 tables de pique-nique	2 790.00€	3 348.00€	Communauté d'Agglomération du Niortais PACT 3	1 395.00€	50%
			Autofinancement	1 395.00€	50%
TOTAL	2 790.00€	3 348.00€		2 790.00€	100%

Ainsi, il est demandé une subvention d'un montant de 1 395.00 € au titre du PACT 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- valider la demande de subvention d'un montant de 1 395.00€ au titre du PACT 3 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°60-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD79 POUR LE SPECTACLE DU MARCHE DE NOEL

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché de Noël se tiendra le dimanche 1^{er} décembre 2024 le spectacle « Mila Charabia » à l'espace Agrippa.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Coût du spectacle	850€ TTC	CD79	480€
		Autofinancement	370€
TOTAL	850€ TTC	TOTAL	850€ TTC

Ainsi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention au Conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du dispositif « Aide à la diffusion artistique en milieu rural » pour un montant de 480 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- valider la demande de subvention au Conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du dispositif « Aide à la diffusion artistique en milieu rural » pour un montant de 480 euros,
 - d'inscrire la somme au budget,
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.
-

Informations diverses – Tour de table des différentes commissions

- CCAS :
 - Le repas des aînés s'est tenu samedi dernier. Remerciements aux participants car cela s'est bien déroulé et aux enfants aussi qui ont aidé.
- Commission tourisme/patrimoine embellissement/cadre de vie : -
 - Suite à la réunion de bureau a été prise la décision d'envoyer les CR des commissions à tout le monde.
 - Ont été évoqués les points suivants lors de la dernière commission :
 - o Le bilan du canoë qui est bon en matière de fréquentation. L'office de tourisme propose un service plus facile à gérer notamment pour la réservation.
 - o Il y a également le souhait d'un partenariat pour une plus grande visibilité : par exemple cela n'est pas dans les brochures de l'agglomération ni du marais.
 - Pour VVF : nous serons contrôlés en 2025. La difficulté est que nous ne savons pas ce que cela rapporte à la commune.
 - L'aménagement des murs de salle Louis est en cours.
 - Le projet de la cours oasis suit son cours.
 - Le budget décoration de Noël permet chaque année de remplacer les décorations qui ne fonctionnent plus.
- Commission communication :
 - Rédaction du bulletin municipal en cours, il ne sortira peut-être pas début janvier.
- Commission développement durable :
 - Des composteurs ont été installés au sein de la cour de la garderie pour permettre aux enfants de déposer les déchets alimentaires après la restauration du midi.
- Commission scolaire :
 - La commission scolaire se réunit lundi prochain. La réunion est décalée à 19h00.
- Commission urbanisme, voirie, réseaux, espace vert :
 - Abandon du projet relatif à la réhabilitation des bâtiments communaux comme il est défini actuellement. La fin de remise des dossiers était le 18/11, le délai est trop court pour une demande de DETR au 15/01. Soit le marché perdure avec une prise de risque à savoir faire une demande de subvention mais avec un dossier incomplet soit une déclaration sans suite du marché. La deuxième solution a été retenue.

De fait le projet sera le suivant : réhabilitation de la partie sud à savoir : stockage des associations + mairie + garages. Il faut y aller par palier et dans des temps distincts.

- Un rendez-vous avec ID79 se tiendra le 10 décembre pour l'ensemble des voiries de la commune mais aussi quelques voiries départementales.

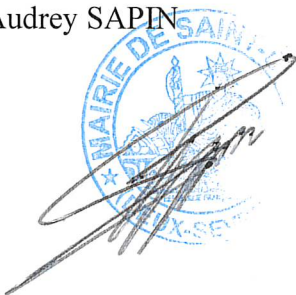
- Commission vie économique :

- Lors de la dernière commission les points suivants ont été évoqués :
 - o point sur le marché de Noël à venir ;
 - o échange sur la machine à pain ;
 - o point sur les professionnels présents sur la commune ;
 - o point supérette API : nous sommes en attente d'un retour relatif au bilan de la supérette ;
 - o échange sur les salles : augmentation de 10% pour le tarif des salles et création d'un tarif pour la salle 40 ;
 - o souhait de changement du micro-onde dans la grande cuisine + achat d'un frigo bas ;
 - o projet de la micro-crèche qui souhaite s'installer : nous sommes dans l'attente du retour du notaire ;
 - o point sur la guinguette : il n'y aura pas de location pour cet hiver et une nouvelle mise en concurrence aura lieu en début d'année. Se pose la question de l'aménagement intérieur.
 - o une demande pour avoir des lockers a été faite mais ce n'est pas possible ;
 - o point sur le marché des producteurs qui n'a pas eu lieu pour cette année : réflexion sur le fait de proposer un autre type de marché ;
 - o prochaine réunion en janvier.

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux se tiendra le 17 janvier 2025 à 18h30.

Fin de séance 21h48.

La secrétaire de séance
Audrey SAPIN



Le Maire
Gérard BOBINEAU



